



## Les formulaires CERFA 2025

La délivrance d'une autorisation d'urbanisme permet à la commune de vérifier la conformité des travaux par rapport aux règles d'urbanisme. En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux.



### A SAVOIR :

**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025**, de nouveaux formulaires Cerfa doivent être utilisés pour l'ensemble des formalités d'urbanisme, afin d'intégrer un certain nombre d'évolutions réglementaires. Ces nouveaux formulaires permettent également de déposer une déclaration préalable (DP) modificative ainsi qu'un transfert de DP.

*Le service des Autorisations du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre vous informe.*

*Les «Zooms de l'Urba» mettent en avant, une fois par trimestre, des actualités, formalités ou encore législations concernant le droit des sols.*

*Ces zooms peuvent être utiles à tous les administrés du territoire, même si leurs communes ne sont pas instruites par la Communauté de Communes.*

Permanences sur rdv, à l'Hôtel communautaire, réservées aux habitants des communes instruites par la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre : les mardis, jeudis et vendredis matins.

## Contacts

Marie Hépineuze :  
☎ 02.35.57.95.14  
Catherine Girard :  
☎ 02.35.57.95.15  
Cécile Levillain :  
☎ 02.35.57.95.16



**Formulaire 13409\*15** : Demande de permis de construire (autre que portant sur une maison individuelle ou ses annexes) comprenant ou non des démolitions



**Formulaire 13406\*15** : Demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes comprenant ou non des démolitions (PCMI)



**Formulaire 16700\*01** : Demande de modification d'une autorisation délivrée en cours de validité ou de régularisation



**Formulaire 16701\*01** : Demande de transfert d'une autorisation d'urbanisme délivrée en cours de validité



**Formulaire 16702\*01** : Déclaration préalable portant sur des constructions et travaux non soumis à permis de construire



**Formulaire 16703\*01** : Déclaration préalable portant sur des installations et aménagements non soumis à permis d'aménager



**Formulaire 16297\*03** : Demande de permis d'aménager



**Formulaire n° 13405\*13** : Demande de permis de démolir



**Formulaire 13410\*12** : Demande de certificat d'urbanisme



**Formulaire n° 13407\*10** : Déclaration d'ouverture de chantier



**Formulaire n° 13408\*12** : Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux

Tous les cerfas sont disponibles sur le site du gouvernement :  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Lien pour un dépôt en ligne :  
<https://gnau15.operis.fr/cotealbatre/gnau>